

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal**

**du 9 juillet 2015 à 18h30**

### **Etaient présents :**

Pierre CANESSE, Lucie DROLEZ, Karine RAVASSARD, Monique HENNEBELLE, Céline RAOUL, Roger RYELANDT, Maryline PARQUET, Nadia GOLINSKI, Jean-Marc DROLEZ, Michel BRASSART, Jean-Michel HOORELBEKE, Frédéric LALLEMANT Claude LESSCHAVE, Philippe DESMET, Virginie GLOWACKI

**Absents avec procuration :** Angélique LAVOISY, Gaëtan PRENSIER,

**Absent :** Véronique BOTTE,

**Nombre de votants :** 17

Secrétaire de séance : Claude LESSCHAVE

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30

*Approbation du compte rendu de la précédente réunion du 24 juin 2015*

### **1. Demande de modification du PLU, Friche Casino**

Monsieur le maire appelle que la commune a exprimé le souhait de voir supprimer l'emplacement réservé pour logements (ERL) n°1, situé 2 rue Jules Ferry à Salomé, dite friche Casino afin d'y développer un projet de développement économique commerce de proximité, de restauration et/ou artisanale et non plus un projet de logements.

Afin de mettre en œuvre une procédure de remaniement du Plan local d'Urbanisme anticipée, il y a lieu de prendre une délibération explicitant le projet et demandant l'ajustement du PLU.

Madame Lucie Drolez souhaite des précisions sur ce futur projet ainsi que sur le rôle de l'Etablissement public foncier (EPF) au regard de la friche Casino

Monsieur le maire précise qu'il s'agira d'une nouvelle classification au PLU de cette zone permettant l'implantation d'activité commerciale et/ou artisanale : brasserie, garage automobile, ambulancier et quelques logements si nécessaire. Il souligne également que le terrain situé dans la zone un peu plus haut, rue Jules Ferry, est privé. Enfin concernant, le rôle de l'EPF, celui-ci assure le portage foncier du site Casino en l'attente d'un ou des repreneurs.

Monsieur Lesschave rappelle qu'il ne peut y avoir de logement au-delà du R+1.

Monsieur le maire indique qu'il veillera farouchement aux engagements pris à l'égard des Saloméens.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2. Transfert de charges CLETC**

### **Approbation du rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges pour les compétences Energie, Réseaux de chaleur, Politique de la Ville et Tourisme**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) a été promulguée le 27 janvier 2014. Elle prévoit la transformation de Lille Métropole en Métropole européenne de Lille au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette transformation s'accompagne d'une nouvelle répartition des compétences exercées par la Métropole européenne de Lille et ses communes membres.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole européenne de Lille.

La CLECT s'est réunie le 30 juin 2015 pour examiner les valorisations des transferts de charges des compétences suivantes :

- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Réseau de chaleur
- Promotion du tourisme
- Politique de la ville.

En ce qui concerne notre commune, seul le transfert de charges du volet Promotion tourisme est concerné par l'étude pour un montant annuel de 824€.

**Adopté à l'unanimité.**

## **3. Motion de soutien à l'Association des maires de France**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Salomé soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.